

ATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/3557  
22 février 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session  
Point 66 de l'ordre du jour

QUESTION EXAMINEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA PREMIERE SESSION  
EXTRAORDINAIRE D'URGENCE, DU 1er AU 10 NOVEMBRE 1956

Afghanistan, Indonésie, Irak, Liban, Pakistan, Soudan : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 997 (ES-I) du 2 novembre 1956, 998 (ES-I)  
et 999 (ES-I) du 4 novembre 1956, 1002 (ES-I) du 7 novembre 1956, A/RES/410  
du 24 novembre 1956, A/RES/453 du 19 janvier 1957 et A/RES/460 du 2 février 1957,

Prenant note du rapport du Secrétaire général en date du 11 février 1957  
(A/3527),

Constatant avec une vive inquiétude qu'Israël ne s'est pas conformé aux  
dispositions des résolutions susmentionnées,

1. Blâme Israël de ne s'être pas conformé auxdites résolutions;
2. Demande à tous les Etats de refuser à Israël toute assistance et toutes  
facilités d'ordre militaire, économique ou financier, étant donné qu'il persiste  
à braver les résolutions susvisées;
3. Prie tous les Etats de fournir au Secrétaire général des renseignements  
sur la mise en oeuvre, par eux, de la présente résolution;
4. Prie le Secrétaire général de faire un nouveau rapport sur la mise en  
oeuvre de la présente résolution et des résolutions précédentes de l'Assemblée  
générale.